



AVIS DES ÉLU(E)S DU CCE SUR LE PLAN FORMATION PROFESSIONNELLE 2006-2007

Les élu(e)s prennent acte que la Direction de Radio France s'engage à mener des négociations avec les Organisations Syndicales de Radio France pour décliner dans l'entreprise les accords du secteur audiovisuel relatifs à la formation professionnelle sur :

- le DIF,
- les contrats de qualification,
- les périodes de professionnalisation.

Les élu(e)s réaffirment leur attachement à la formation professionnelle sur le temps de travail.

Les élu(e)s demandent à la Direction d'organiser rapidement une négociation avec les Organisations Syndicales pour la mise en place d'un nouvel accord sur la gestion des passerelles.

Une nouvelle fois les élu(e)s demandent à la Direction de renforcer dans les plus brefs délais le service Formation Professionnelle par :

- 2 salariés supplémentaires,
- une véritable salle de formation au siège (permettant notamment de réduire notablement les coûts des formations),
- la mise à disposition au siège d'un studio.

Dans le budget 2006 une part importante du plan revient aux formations « métier », mais les élu(e)s constatent que la politique de la Direction n'apparaît pas clairement dans le plan de formation.

Les élu(e)s s'étonnent que seules deux délégations (Grand Ouest/Rhône Alpes) aient mis en place des « stages thématiques de prise de son ». Les élu(e)s demandent à la Direction de remédier à cette injustice, ces stages doivent être développés dans l'ensemble délégation et au siège.

Les élu(e)s demandent que les Parls, techniciens et personnels d'accueil soient systématiquement associés aux formations de « gestion de crise ».

Les élu(e)s demandent expressément à la Direction de faire un effort en direction des personnels administratifs des locales et du siège ainsi que des personnels proches de l'antenne : producteurs, attachés de production et chargés de réalisation.

Les élu(e)s s'étonnent que le stage Europe qui a accueilli 85 journalistes en deux ans à Strasbourg soit remis en cause. Ce stage qui a fait l'unanimité des stagiaires est remplacé par des sessions où le choix des intervenants échappe à Radio France et son co-financement est assuré par des institutions européennes. Pourquoi remettre en cause ce qui marchait si bien et qui faisait l'unanimité des stagiaires et qui assurait à Radio France une indépendance éditoriale.

En conséquence, les élu(e)s du CCE décident de s'abstenir sur le plan 2006-2007.

VOTE
Cet avis est adopté à l'unanimité